

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA CULTURE POLITIQUE DU CITOYEN JAPONAIS

LES DESCRIPTIONS RÉCURRENTES du système politique nippon relèvent le profond décalage entre l'écriture des institutions – une démocratie pluraliste de type parlementaire – et la pratique du régime : un système ploutocratique, miné par la corruption qui sévit à l'état endémique, dans lequel l'essentiel du pouvoir est monopolisé par une oligarchie conservatrice. En bref, derrière la façade démocratique, héritage de l'Occupation américaine, le citoyen ne serait plus que le sujet d'une démocratie gouvernée et non l'acteur d'une démocratie gouvernante. Pourtant, la culture politique du Japon contemporain s'inscrit dans une dynamique du changement, marquée à la fois par des mutations économiques d'importance – passage d'une société de pénurie à une société d'abondance –, des bouleversements sociaux – mobilité professionnelle et géographique, urbanisation accélérée, extension de l'éducation – et par une forte mutation des valeurs – développement de l'égalitarisme et de l'individualisme, effritement des modèles hiérarchiques et des solidarités traditionnelles – qui, à des titres divers, ont durablement affecté les modes de socialisation et de représentation de l'univers politique. Tout en conservant ses traits propres, elle apparaît à la fois plus complexe dans son fonctionnement et plus proche qu'on ne le croit généralement des démocraties occidentales.

53

LES DONNÉES PERMANENTES DE LA CULTURE POLITIQUE DU JAPON CONTEMPORAIN

Le Japon présente à bien des égards, selon la typologie d'Almond et de Powell, les traits d'une culture politique de sujétion à prédominance « paroissiale », fortement aliénante et profondément conservatrice.

Une culture politique de sujétion à prédominance « paroissiale »

Traditionnellement, le rapport du citoyen japonais au politique est dominé par la double approche particulariste et holistique qui gouverne l'ensemble des rapports sociaux. Compartimentalisation de la société en sous-groupes exclusifs et rivaux, hiérarchiquement ordonnés et verticalement intégrés. Primat d'une éthique contextualisée et relativiste des interactions sociales fondée sur la rétribution de la dette, *on*, le principe de loyauté, *chû*, et le sens du devoir, *giri*, sur les normes et valeurs universalistes et le respect de la règle de droit générale et impersonnelle. Prévalence des synergies et connexions personnelles à forte connotation affective et émotionnelle assurant à la fois sécurisation individuelle et dépendance psychologique à l'égard des modèles d'autorité. Importance de l'appartenance au groupe comme lieu privilégié d'intégration et de socialisation, favorisant le conformisme social. En bref, alors que la culture occidentale serait fondée sur la notion d'*erabi*, c'est-à-dire sur la capacité de l'individu à agir sur le réel à la suite d'un processus volontariste et dialectique de choix, la culture japonaise reposerait sur la notion d'*awase*, c'est-à-dire sur la capacité d'ajustement des acteurs sociaux à des situations et des environnements perçus comme autant de données objectives hors d'atteinte des capacités d'action individuelles.

54

De ces archétypes de la mentalité japonaise résultent des conséquences importantes sur la culture politique : en matière électorale, subjectivisme des choix dictés davantage par des affinités personnelles avec les candidats en lice que par les affiliations partisans, les programmes ou l'idéologie, et donc déconnexions possibles entre les préférences politiques affichées et les comportements électoraux ; faible sensibilisation aux enjeux de politique nationale ; clientélisation et fidélisation de l'électorat auxquelles fait écho le factionnalisme de la classe politique ; médiation des loyautés intermédiaires affectant l'autorité de l'État et le sens du service public ; forte identification au groupe favorisant les modes consensuels et communautaristes de résolution des conflits peu propices à l'affirmation des droits individuels du citoyen et au respect des minorités ; persistance des attitudes déférentielles envers les notabilités et *leaders* d'opinion peu favorable à l'engagement personnel dans la vie publique ; apathie politique découlant de la conviction de l'impossibilité pour le citoyen, pris en tant qu'individu, de peser sur les orientations et les pratiques gouvernementales.

Passivisme et aliénation

« Citoyen-spectateur ». Telle est l'expression qui rend ainsi peut-être le mieux compte de l'attitude des Japonais caractérisée par le contraste entre le degré élevé de conscientisation politique lié à une forte exposition à l'information médiatique et la faiblesse relative du niveau d'engagement psychologique et des pratiques politiques actives. En d'autres termes, loin d'avoir stimulé la participation politique, la modernisation indiscutable du système de valeurs n'a fait qu'accélérer les conduites de fuite devant le constat d'une déperdition aggravée de crédibilité du système politique qui enregistre des records inégalés. Records de mécontentement : selon un sondage du journal *Asahi* de novembre 1992, 80 % des Japonais déclaraient ne pas avoir confiance dans la classe politique ; le mois suivant, le taux d'insatisfaction à l'égard de la politique atteignait 70 % ; en avril 1993, 69 % d'entre eux pensaient que la corruption avait atteint des sommets sans précédent et 70 % approuvaient l'affirmation selon laquelle la volonté populaire ne se reflétait pas dans le gouvernement. En décembre 1993, seuls 10 % d'entre eux admettaient que l'opinion publique avait une incidence sur les choix du pouvoir et 53 % jugeaient que leur vote n'avait pas de réelle influence, soit une augmentation de trois points par rapport à 1989. Records d'impopularité : sauf exceptions remarquables des cabinets Kaïfu et Hosokawa, les gouvernements qui se sont succédé depuis le départ de M. Nakasone en 1987, victimes de la multiplication des « affaires », ont vu leur cote de popularité atteindre des profondeurs insoupçonnées : la proportion de mécontents oscille de 63 % pour le cabinet Takeshita (mars 1989) à 58,8 % pour le cabinet Miyazawa (juin 1993). Record d'incivisme, car le taux de participation de 67,26 % aux élections générales de juillet 1993 est le plus faible de l'après-guerre, alors que l'abstention se développe également fortement au niveau local : 51,4 % seulement de participation aux élections préfectorales de Tokyo de juin 1993.

55

Il ne fait aucun doute que cette aliénation politique s'est trouvée confortée par la longévité exceptionnelle du système du parti dominant et, plus récemment, par les contraintes de l'internationalisation : 1) accaparement de l'État par une élite technocratique privilégiée précipitant l'obsolescence des institutions parlementaires ; 2) opacité des mécanismes de sélection et de gestion du pouvoir aboutissant à une sorte de privatisation des processus de production décisionnelle ; 3) faiblesse endémique des institutions de contrôle du fait de l'autocensure des instances judiciaires à l'égard du pouvoir dominant et d'une presse, certes

volontiers admonitive, mais peu soucieuse de remettre en cause les équilibres du « marché de l'information » par la radicalisation de sa fonction de critique sociale et politique ; 4) sensibilisation accrue du système politique nippon aux exigences parfois contradictoires de l'environnement international sur lequel le citoyen n'a que peu de prise.

L'attraction du conservatisme

56 En moyenne, le taux de réélection des candidats conservateurs sortants excède 80 %. Cette stabilité résulte, on le sait, de la solidité remarquable de leur assise électorale s'appuyant sur un réseau particulièrement dense de mobilisation et de captation de l'électorat, allant des associations de quartier de type *chônai* ou *jichikai* jusqu'aux fameuses *kôenkai* – les comités de soutien aux politiciens. Mais il existe également des raisons plus spécifiques : une longue expérience du pouvoir, l'absence d'alternative politique crédible, en particulier à gauche, la crainte qu'une remise en cause du *leadership* conservateur conjuguée avec des marges de croissance économique plus faibles ait des répercussions sur le niveau de vie et une plus grande aptitude à séduire de nouvelles couches d'électeurs, ont profondément enraciné dans l'opinion un conservatisme non de conviction, mais de confort et de sécurisation. Cette caractéristique explique sans doute le fait qu'il s'agisse également d'un conservatisme fluctuant : si, jusqu'en 1993, le conservatisme a pu s'identifier au vote PLD, il n'en a pas moins été fragilisé par les attermoissements d'une frange de plus en plus importante de l'électorat lui apportant un soutien occasionnel mais précaire. Depuis 1993, il apparaît que le PLD n'est plus guère qu'une formule de conservatisme parmi d'autres, et donc sa capacité d'attraction des indécis dans son orbite, si elle est réelle, apparaît encore plus erratique. Enfin, l'attraction du conservatisme ne doit pas être confondue avec le retour en force des valeurs confucianistes perceptible au cours de la dernière décennie. Cette dernière tendance constitue moins en effet une négation des principes démocratiques en tant que tels que la nostalgie d'une qualité de vie et de relations humaines mise à mal par la rapidité des mutations socio-économiques de l'après-guerre.

LE SOUTIEN CONTRASTÉ AU SYSTÈME POLITIQUE

Le système politique nippon, en dépit de ses dysfonctionnements, a été généralement crédité d'un haut degré de légitimité lui garantissant une grande stabilité. Toutefois, ce soutien est loin d'être uniformément distribué.

En premier lieu, *le soutien à la communauté politique* est élevé. Qu'il s'agisse de l'enracinement local où se cultive la nostalgie du « pays natal », *furusato*, du sentiment d'appartenance à une communauté nationale de destin plutôt homogène, la conscience identitaire est d'autant plus forte qu'elle n'a pas été déstabilisée par des conflits ethniques, linguistiques ou religieux, qu'elle s'appuie sur une cohésion sociale assurée à la fois par un niveau d'éducation élevé, une plus grande égalité des chances et de niveau de vie et un fort sentiment de supériorité économique et technologique. Pourtant, en 1990, seuls 52 % des Japonais s'avouaient spontanément patriotes. Encore s'agissait-il d'un patriotisme de caractère plus « territorial » – attachement au sol et à la nature – et culturel qu'étatique et de surcroît fort peu militaire puisque l'« esprit de défense » et la volonté de protéger la nation contre l'agression étrangère demeure singulièrement faible. Le soutien est également présent au niveau international – quoique plus équivoque – car le consensus autour d'une meilleure intégration au fonctionnement des grandes organisations internationales butte encore sur la nature exacte de cette contribution et des risques que le Japon est prêt à assumer dans ce but. En d'autres termes, le soutien à la communauté politique se caractérise par un surinvestissement dans l'écologie culturelle, au détriment de la dimension spécifiquement politique, et donc par la difficulté à projeter à l'extérieur un paradigme identitaire qui fasse sens sur la scène internationale.

57

En second lieu, *le soutien au régime*, c'est-à-dire à ses valeurs, aux structures et à l'équilibre des pouvoirs n'a longtemps guère été contesté :

1) L'offre de participation offerte par le système politique nippon a toujours été élevée : par la fréquence des consultations électorales – 19 élections législatives entre 1946 et 1993. Par les opportunités de compétition faites aux institutionnels de la vie politique (partis, groupes de pression, syndicats). Par les nombreux mécanismes de démocratie directe sur le plan local. Cette offre n'a rien à envier à bien des démocraties occidentales et demeura longtemps un phénomène unique dans cette partie de l'Asie, au moins jusqu'à la chute de la dictature Marcos aux Philippines en 1986.

2) Le système politique a également bénéficié de la relative innocuité de ses agents potentiels de déstabilisation : les mouvements contestataires et protestataires ont privilégié des stratégies d'action majoritairement

conventionnelles et ritualisées pour des objectifs ciblés afin de conforter leur audience auprès de l'opinion. La capacité de nuisance des forces antisystèmes les plus actives comme le PC est bridée à la fois par leur acceptation du jeu de la démocratie formelle et leur influence limitée. Les effets dysfonctionnels de la violence dirigée contre le système politique, ou produite par lui, ont été longtemps contenus. Soit que dans leurs manifestations les plus radicales – attentats, assassinats – ils aient été l'exception et limités aux marges de la société. Soit que l'État ait lui-même fait un usage généralement modéré de la contrainte policière. Pourtant, il ne fait aucun doute que, depuis le milieu des années 1980, le système politique semble avoir de plus en plus de mal à endiguer ces phénomènes de violence : réactivation des manœuvres d'intimidation de l'extrême droite, entrisme de la pègre dans les circuits de pouvoir, osmose inquiétante entre violence politique et délinquance, brutalité endémique de l'appareil répressif récemment stigmatisée par Amnesty International et le Comité des droits de l'homme de l'ONU à l'automne 1993.

3) L'attachement à la norme constitutionnelle subit, à partir de la même époque, le contrecoup de l'approfondissement du conservatisme et du débat sur l'internationalisation, en ce sens que, si la Constitution de 1947 recueille l'appréciation positive d'environ 60 % des Japonais, il ne se dégage plus de majorité nette pour ou contre la révision : si l'on en croit un sondage du journal *Yomiuri* de mars 1994, pour la deuxième année consécutive, le courant révisionniste serait même légèrement majoritaire : 44,2 % d'opinions favorables contre 40 % d'opinions défavorables. La signification est ici double : d'un côté, les valeurs démocratiques inscrites dans la Constitution ne sont pas fondamentalement remises en question, mais il n'est pas certain que l'équation constitutionnelle actuelle soit la seule qui en permette l'expression ; de l'autre, si cette attitude est de nature à réactiver les discussions constitutionnelles, principalement sur la question de l'adaptation du pacifisme aux contraintes de la politique de « contribution internationale », il est fort improbable – à supposer que les obstacles politiques et techniques à la révision soient un jour levés – qu'elle aboutisse à une remise en cause globale du parlementarisme, même s'il existe une fascination pour le régime présidentiel chez certaines élites conservatrices, ou à une redéfinition réactionnaire du statut des libertés publiques.

Le soutien aux autorités

Il apparaît de prime abord particulièrement faible. La seule figure d'autorité bénéficiant d'un soutien stable et élevé est l'empereur, préci-

sément parce que, constitutionnellement, son statut de symbole le préserve de la « contamination » du politique. Les figures de pouvoir, elles, ne sont guère épargnées : un sondage du journal *Mainichi* de mars 1989 montre que les parlementaires ont une réputation particulièrement négative : ils sont successivement, par ordre décroissant d'importance, « malhonnêtes », « retors », « riches », « arrogants » et « vieux ». Une constante depuis 1974 et qui s'impose très jeune, dès la fin du collège. Le soutien est d'autant plus faible que la méfiance du citoyen apparaît également distribuée dans tous les milieux politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. L'impact sur les autres formes de soutien demeure cependant faible. D'abord, parce que le système politique nippon ne permet guère la convergence autour d'un leader charismatique, mais repose davantage sur la manipulation des canaux d'influence. Ensuite, parce que si l'exigence de moralisation est parfois forte, elle est le plus souvent intermittente : l'« épuration de la classe politique » qui, à la fin 1992, était donnée comme prioritaire dans l'opinion a cédé la place, au printemps 1994, à la lutte contre la récession. Enfin, parce que les comportements politiques sont marqués par une bonne dose de pragmatisme et de cynisme : le citoyen condamne les parlementaires dévoyés, mais l'électeur s'accommode des prébendes de la « corruption structurelle » de la classe politique dès lors que sa circonscription en tire avantage : la corruption s'inscrit ainsi dans un schéma général de redistribution des richesses nationales du centre vers la périphérie qui conforte le soutien au système politique.

59

LES NOUVELLES FORMES DE MOBILISATION ET DE PARTICIPATION POLITIQUES

Si le citoyen fait preuve d'une bonne dose de scepticisme envers la politique, il serait cependant vain d'en conclure que la culture politique du Japon contemporain soit figée. Des pratiques alternatives et des évolutions se dessinent, qui montrent qu'il existe des marges potentielles de mobilisation qui déchargent partiellement le régime du stress accumulé par une opinion en situation d'« exil politique ».

Évolution de la conscience politique des masses et avènement de la micropolitique

On observe en premier lieu une plus grande *fluidité des comportements électoraux* consécutive aux réajustements successifs ayant affecté la

structure sociologique des partis. A la suite du passage d'une société rurale à une société industrielle, on a assisté, au milieu des années 1960, à l'émergence d'une opposition centriste au PLD prenant en considération les intérêts de nouvelles couches d'électeurs qui ne se reconnaissaient pas dans le « bipartisme inégalitaire » PLD-PS, ou lésés par le processus de modernisation économique-industriel. Le succès des partis néo-conservateurs au printemps 1993 s'inscrit dans le même schéma : il assure une représentation plus spécifique des salariés du tertiaire urbain qui constituent un électorat moins organisé, et donc plus versatile. La compétition à l'intérieur du système politique s'est trouvée ainsi renforcée par cette tendance au multipartisme, confortée par un processus de différenciation du discours politique au sein de chaque formation qui traverse les clivages traditionnels gauche-droite, capital-travail, conservatisme-progressisme, rendant ainsi plus perméables les frontières entre les partis, puis accélérée par l'affaiblissement des allégeances intrapartisanes et de la force compulsive des réseaux traditionnels de socialisation et de collecte des voix : à l'heure actuelle, 70 % environ des électeurs ne font partie d'aucune *kôenkai* et le tiers environ de leurs membres accorde ses suffrages à un autre candidat. Ces changements, alliés à la méfiance des Japonais envers le « milieu politique » – dans toutes les acceptions du terme –, ont eu une triple conséquence : ils ont tout d'abord accru la distance entre le citoyen et les partis. En juillet 1993, 43 % des Japonais n'affichaient aucune préférence partisane, pourcentage jamais atteint dans le passé. Ils ont par ailleurs distingué le vote flottant – plus de 15 % des voix – comme un élément important de composition des futures majorités. Enfin, l'écart moyen qui sépare la victoire de la défaite dans une circonscription donnée s'est rétréci : aux élections de 1986 par exemple, qui s'étaient pourtant soldées par un triomphe du PLD, il était de moins de 10 000 voix dans 25 % des sièges : un déplacement de 1,5 % des voix suffisait alors pour les faire basculer. En second lieu, *la conscience politique des masses s'est elle-même diversifiée*. L'analyse des sondages de la NHK de 1973 à 1988 sur les priorités gouvernementales montre que si les grands thèmes de politique intérieure l'emportent, notamment la protection sociale, le maintien de la sécurité publique et le développement économique, leur cote tend à s'effriter devant la montée d'autres préoccupations qui connaissent une marge de progression importante : ainsi la demande de participation politique passe de 6 % à 9 % et la stabilité de l'environnement international de 3 % à 9 %.

La *micropolitique* est apparue comme une réponse à l'atonie poli-

tique ambiante et aux dysfonctionnements du processus de croissance industrielle. En marge des circuits traditionnels de représentation, se sont multipliés, à partir de la fin des années 1960, à l'échelon local, de nombreux groupements de citoyens et lobbies d'intérêt public – plus de 6 000 en 1974 –, qui, à la fin de la décennie suivante, se sont parfois institutionnalisés sous la forme de comités de citoyens d'aide à la décision, *shimin kyôgikai*, *shimin iinkai*. Bien que la nature et l'efficacité de ces groupes soient discutées, ils participent de la tendance générale à une multipolarisation des lieux de pouvoir et à une dissémination du politique vers le bas observables dans bien des pays comparables. Dans leurs domaines privilégiés d'intervention – l'environnement, la consommation et la santé publique –, ils ont débouché sur des *outputs*, certes le plus souvent symboliques, mais néanmoins suffisants pour donner une base légale à la revendication de nouveaux espaces de droits. Depuis la fin des années 1980, la micropolitique connaît un second souffle grâce au thème de la réactivation de l'autonomie locale dans le cadre de la « réforme politique » : élection, principalement dans les villes moyennes, d'une nouvelle génération d'exécutifs locaux, plus jeunes, sans expérience ni soutien partisan ; mise en place de nouvelles formes d'agrégation politique, synthèses entre mouvements d'habitants à vocation gestionnaire et mouvements de citoyens de type plus protestataire – Forum XXI dans la région de Yamaguchi, MAGMA 21 à Kyûshû, Réseau des habitants de Tokyo – revendiquant une triple fonction de proposition, de participation aux élections et de vigilance contre la corruption.

61

La demande latente de participation au système politique demeure forte

Elle se traduit tout d'abord par des désirs marginaux du corps social, mais à la charge affective importante parce qu'ils s'inscrivent dans le contexte plus général de l'internationalisation de l'archipel et posent la question de la définition même de la citoyenneté. Elle s'exprime en outre par des exigences plus directement présentées au système politique d'organisation et de mobilisation de l'électorat féminin.

– Sur le recadrage de l'idée de citoyenneté, trois types d'initiatives doivent être signalés :

1) *Les revendications en faveur de l'octroi du droit de vote aux Japonais de l'étranger*. Selon les statistiques officielles de 1992, il y aurait près de 680 000 Japonais à l'étranger – dont 400 000 environ en âge de voter – mais qui sont privés, à ce titre, de leurs droits électoraux.

Des recommandations administratives de juin 1992 ont proposé déjà de remédier à cette situation. Elles ont été relayées par des mouvements de pétition à l'automne 1993, à Sydney et à New York, et par la création à Tokyo, en mars 1994, d'un Réseau des électeurs d'outre-mer : à l'heure où le Japon s'ouvre davantage sur le monde, il serait paradoxal que les citoyens paient leur engagement dans cette politique de « contribution internationale » de la privation de leurs droits civiques. On notera également que la presse s'est saisie de cette question pour rebondir sur la question de l'abaissement du droit de vote aux jeunes de 18 ans mise à l'étude par la coalition gouvernementale.

62 2) *Les revendications en faveur de l'octroi partiel des droits civiques, à l'échelon local, aux étrangers bénéficiant, au Japon même, d'un statut de résident permanent.* Il s'agit là d'un thème de mobilisation cher à la communauté coréenne, susceptible d'amorcer, sur le modèle suédois, un processus de dissociation entre nationalité et citoyenneté. Selon un sondage de l'*Asahi*, publié en mars 1994, 47 % des Japonais y seraient d'ailleurs favorables.

3) *L'ouverture des partis politiques aux non-Japonais :* en janvier 1994, l'une des formations néo-conservatrices, le Parti pionnier, a décidé d'admettre des étrangers dans ses instances locales. Une position qui pourrait être imitée par d'autres partis et qui participe de la volonté de mieux intégrer localement une population étrangère de plus en plus nombreuse, mais dont les capacités d'expression et de représentation sont, par définition, limitées.

– L'exigence encore confuse d'une plus grande *participation politique des femmes* traduit une évolution plus marquée des mentalités. D'après un sondage du bureau du Premier ministre, publié en avril 1993, 43,7 % des femmes estiment que la politique est le facteur de discrimination le plus important dans la société japonaise. Bien que la place des femmes dans la vie politique soit effectivement fort limitée – le Japon vient au 128^e rang pour le nombre de femmes à la Chambre basse, soit 2,7 % des effectifs –, il existe, depuis le milieu des années 1980, des signes de changement : 1) la promotion de femmes à des postes de responsabilité, que ce soit à la tête d'un parti – M^{lle} Takako Doi au PS – et, plus récemment, à des fonctions ministérielles, à la tête de la Chambre des représentants ou à la Cour suprême ; 2) un intérêt plus grand pour les fonctions publiques électives : les femmes obtinrent 14 % des 128 sièges à pourvoir aux élections à l'assemblée préfectorale de Tokyo

de juillet 1989 et 17,4 % des sièges de la Chambre des conseillers venant à renouvellement trois semaines plus tard. Il y eut 7 % de femmes candidates aux élections générales de 1993, soit l'un des pourcentages les plus élevés de l'après-guerre. Elles étaient également 2 076 en 1992 à siéger dans les assemblées locales – 3,3 % des sièges environ – contre 1 % seulement en 1976 ; 3) une aspiration plus forte à une meilleure formation civique, à travers les « écoles politiques » mises en place par les partis néo-conservateurs, l'ouverture de formations spécialisées au sein des associations féminines traditionnelles de type *Fujinkai* et *Fusen kaikan* ou de certaines universités. L'électorat féminin, particulièrement réceptif aux médias, a fait preuve de combativité dans les luttes contre l'impôt sur la consommation, en faveur de la moralisation de la vie publique et se montre particulièrement sensible aux problèmes posés par le vieillissement de la population. Il constitue désormais, pour l'ensemble des formations politiques, un enjeu de taille. Il n'en est pas moins vrai que la présence des femmes dans la politique active demeure l'exception et que l'adoption du nouveau mode de scrutin ne facilitera guère leur candidature.

63

Un désir d'ancrage de la citoyenneté dans une optimisation des contre-pouvoirs

D'abord par l'importance grandissante accordée à l'instrument judiciaire dans la résolution des conflits. En termes de fréquence, parce que les Japonais saisissent plus facilement les tribunaux : soit 2 171 775 nouvelles affaires en 1992 contre 1 469 848 en 1980, 25 264 nouvelles procédures devant les cours d'appel contre 19 981 et 3 523 recours devant la Cour suprême contre 2 187. En termes qualitatifs, puisque le recours au juge est dorénavant systématique dans les grands procès opposant des collectifs de victimes à l'État et aux grandes entreprises, dès lors qu'ils sont porteurs d'enjeu de société, et dans lesquels la référence emblématique aux principes universels inscrits dans la Constitution permet de s'affranchir des contraintes des blocs subalternes de loyauté. Cette instrumentalisation de la justice, comme moyen de peser sur les grandes politiques publiques, dans les domaines de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la protection sanitaire notamment, est à mettre en corrélation avec le développement précité des groupes de pression de citoyens et vise également à pallier l'insuffisance des procédures administratives non contentieuses. Par ailleurs, cette banalisation progressive de l'intervention de la puissance publique s'observe également – il est vrai avec des succès encore limités – dans le règlement des litiges intracommun-

nautaires, au sein de l'entreprise en particulier : discriminations sexistes en matière d'emploi, aménagement du temps de travail, « harcèlement sexuel », etc. Le développement de la capacité régulatrice du système politique par le droit peut ainsi concourir à une autonomisation plus grande de l'individu-citoyen.

64 Ensuite par *le rôle plus affirmé des médias dans la structuration de l'opinion*. En premier lieu, on remarque que l'image de marque des médias dans le public, bien qu'ambiguë, s'est sensiblement améliorée : alors que, dans les années 1970, les médias, avec les grandes entreprises, figurent au nombre des groupes et organisations les plus susceptibles de violer les droits fondamentaux des citoyens et que leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics est mise en doute, en septembre 1993, selon l'Association des journaux japonais (*Shimbun kyōkai*), 50,7 % des personnes interrogées pensent que la presse exerce correctement son rôle d'observateur de la vie publique ; 54 % qu'elle concourt à une meilleure protection des droits fondamentaux des citoyens et 55 % qu'elle permet utilement de se forger une opinion. Toutefois, les appréciations défavorables oscillent entre 30 % et 40 %. En second lieu, l'utilisation des grands médias comme vecteurs privilégiés de l'information politique a été plus forte chez les électeurs néo-conservateurs que ceux du PLD et du PS qui s'en remettent davantage à des sources plus traditionnelles – la famille, les associations de voisinage ou les syndicats –, lesquelles connaissent cependant un recul sensible. Une évolution rendue possible par les péripéties de la « réforme » qui ont sensiblement gonflé l'offre de communication politique en provenance surtout de la télévision : multiplication d'émissions spéciales durant le printemps et l'été 1993, points politiques dans les *wide shows*, création de nouveaux magazines tels que *Sunday Project* sur la chaîne Asahi ou *Information 2001* chez Fuji Telebi. En troisième lieu, l'impact politique de cette sur-exposition médiatique reste néanmoins difficile à cerner : les enquêtes menées par les universités de Waseda en 1992 et de Tsukuba en 1993 montrent que la mobilisation psychologique est certaine en termes d'audience, mais éphémère. Elle aurait également contribué à influencer, voire à modifier, le vote de 16 % des électeurs.

La culture politique du Japon contemporain présente bien un certain nombre de spécificités : la mobilisation est plus forte dans les cam-

pagnes que dans les villes, car l'électorat y est plus encadré et elle est aussi inversement proportionnelle au niveau d'éducation ; les clivages de génération et de valeurs y sont plus signifiants que les différenciations socio-économiques. Elle n'est cependant pas monolithique : comme dans la plupart des démocraties comparables s'est développée une « culture civique » mixte dans laquelle les conduites de soumission n'ont pas épuisé les exigences de participation. La perte de confiance envers la démocratie représentative y est également manifeste, moins toutefois la tentation populiste. Le déclin des partis au profit de formes plus décentralisées et fluctuantes de participation peut être certes considéré comme un facteur d'appauvrissement du débat politique, mais témoigne également de l'attrait pour une démocratie de proximité, plus adaptée à l'évolution d'une société post-industrielle marquée par l'incapacité des partis de masse et « attrape-tout » à assurer la réduction d'exigences du corps social à la fois plus immédiates et plus éclatées. D'une certaine manière, on observe que se mettent également en place au Japon les rudiments d'un nouvel environnement participatif faisant contrepoids à la crise de la démocratie délégative, à travers le renouveau du tissu associatif sur les décombres des réseaux plus archaïques de socialisation. La « réforme politique » marque enfin l'entrée du Japon dans l'ère de la « démocratie supplétive » selon l'expression de Roger-Gérard Schwartzberg : le processus de diversification des sites et des formes du débat politique y est désormais enclenché et l'on retrouve les mêmes interrogations qu'en Occident sur le rôle de l'institution parlementaire à l'heure de la « télécratie ». Le citoyen japonais serait-il en train de s'occidentaliser ? Sous cette forme, l'interrogation est sans doute incongrue. Mais la crise du civisme et de la représentation étant générale, faut-il véritablement s'étonner de la convergence des moyens que les citoyens, au Japon comme ailleurs, mettent en œuvre pour la pallier ?

65

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Bradley M. Richardson, *The Political Culture of Japan*, University of California Press, 1974. Du même auteur, en collaboration avec Scott C. Flanagan, *Politics Japan*, Little, Brown, 1984 ; Scott C. Flanagan *et alii*, *The Japanese Voter*, Yale University Press, 1991 ; Jean-Marie Bouissou, « Autorité, mécontentement et efficacité du système politique », in

Les Bases de la puissance japonaise, sous la direction de Jean Esmein, Collège de France et FEDN, 1988, p. 151-167 ; Éric Seizelet, « Les masses et la modernisation », *ibid.*, p. 185-213.

66

R É S U M É

Une conception par trop étroite des déterminismes socioculturels du système politique japonais a conduit à singulariser la faiblesse des mécanismes de mobilisation et de participation politiques du citoyen. Il n'en demeure pas moins que, devant les mutations considérables de la société nippone depuis 1945 et la crise générale de la représentation, la culture politique de l'archipel a évolué à la fois vers plus de modernité et de flexibilité. En même temps, en dépit de la baisse du civisme, la demande globale de participation au système politique demeure forte et emprunte des voies et des modalités jusque-là peu explorées.